



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



AFRIQUE DU SUD

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valide plus de 30 jours** après la date de sortie du territoire sud-africain.

Le passeport doit impérativement comporter deux pages vierges. Un permis de séjour de 90 jours sera délivré à la frontière et à l'entrée sur le territoire sud-africain.

- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé.

• Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.

• Les **mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent voyager avec leur propre passeport. Le passeport doit être valide plus de quatre mois à partir de la date du voyage et comporter au moins deux pages vierges. De plus, ils doivent fournir les documents suivants : une copie de leur certificat de naissance, une lettre d'autorisation parentale, une copie des passeports des parents, contact des parents ou tuteurs, un courrier de la personne accueillant l'enfant mentionnant son adresse et son contact, une copie de la pièce d'identité de la personne accueillant l'enfant.

• Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

• Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance d'une région infectée ou ayant transité via des régions infectées.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Mise à jour DTP+ROR.
- Traitement anti paludéen (classification groupe 3) conseillé pour les visites des parcs.
- Répulsifs anti-moustiques.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 23 juin, les autorités sud-africaines ne demandent plus de preuve de vaccination ou de test PCR pour entrer en Afrique du Sud.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 02/11/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

